Bordereau de versement taxe de séjour / Registre du loueur

Nom et adresse de l'établissement :	Catégorie et classement (selon arrêté) :
-------------------------------------	--

Date de versement à l'office de tourisme :

Nom et adresse du logeur :

Département/ pays	Date d'arrivée	Date de départ	Nbre total de personnes logées	Nbre de pers. taxées (+18 ans) E	Nbre de personnes exonérées	Nbre de nuits	Total des nuitées taxées H = (E x G)	Montant taxe de séjour (cf. tableau avec montants)	Montant total J = (H x I)	Motifs d'exonération
	_									

Les familles nombreuses ne bénéficient plus de réduction familles nombreuses

Sont exonérés de la taxe de séjour:

les personnes mineures (âgées de moins de 18 ans),

les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employées dans la commune,

les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,

les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le conseil municipal détermine.